

256
A
2184-66

— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi portant modification à l'article 1007 du
Code civil. (N° 258, session de 1898.)

Nommée le 7 juin 1898.

MM.

- 1^{er} BUREAU : JULES GODIN.
2^e — EUGÈNE MIR.
3^e — GARREAU. *Secrétaire*
4^e — LESOUEF.
5^e — AUGUSTE OLLIVIER.
6^e — LÉOPOLD THÉZARD.
7^e — DUFOUSSAT.
8^e — BISSEUIL. *Président*
9^e — DEMOLE.



1
Séance du 10 juin.

Président: M. Bismarck

Secrétaire: M. Garreau

Présents: MM. Bismarck, Godin, Chizard, Demôle, Olivier

Le Bureau provisoire est confirmé dans ses pouvoirs.

M. M. Bismarck, Godin, Chizard, Garreau, Demôle, Olivier

Lequel se déclarent successivement partisans du projet.

M. Godin est nommé rapporteur.

Le Président.

Le Secrétaire.

Admirable

G. Garreau

Séance du 7 août 1898

Président M. Bismarck, - secrétaire M. Dufourant
remplaçant M. Garreau, absent.

La commission accepte les conclusions du rapport de
l'honorable M. Godin, et sur la demande du comité
des notaires elle décide de demander au garde
des sceaux de maintenir la jurisprudence des tribunaux
en ce qui concerne l'interprétation de l'art. 1009
relativement au dépôt des testaments en France.
Les séances ont été.

Le Président

Le secrétaire

Admirable

Dufourant